Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604042-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
MISE A JOUR NUMERO 3 DE L'AP/CP RELATIVE AUX ACQUISITIONS DE VEHICULES

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.042**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative à l'acquisition de véhicules pour les services municipaux.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 et de l'actualisation des besoins, le programme initial a été revu et les achats de l'année 2026 se décomposent comme suit :

- Véhicule utilitaire pour le service bâtiments
- Minipelle 1,5 t
- VTT et VAE
- Matériel SEVEP pour la gestion du foin

Compte tenu de ces nouvelles priorités il est proposé de modifier l'Autorisation de Programme comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604042-DE

	Création de l'AP 24/10/2024	Modification de l'AP 27/03/2025	Modification de l'AP 30/10/2025	Modification de l'AP 30/04/2026	TOTAL
AP	2 033 000€	0	- 17 220€	0	2 015 780€
CP					
2024	266 000€				266 000€
2025	535 000€	- 125 000€	- 17 220€		392 780€
2026	215 000€	+ 125 000€		-254 000€	86 000€
2027	255 000€			254 000€	509 000€
2028	350 000€				350 000€
2029	182 000€				182 000€
2030	230 000€				230 000€

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération du 24 octobre 2024 créant l'Autorisation de Programme,
Vu les délibérations du 27 mars 2025 et du 30 octobre modifiant la répartition des crédits de paiement,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la mise à jour n°3 de l'Autorisation de Programme et de la répartition des Crédits de Paiement relatifs à l'acquisition des véhicules pour les services municipaux.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité de 28 voix pour et 5 abstentions (Catherine LE CARRER**,** Pierre-Yves LE BOUDEC**,** Julien JAMBET**,** Laure LE MARÉCHAL**,** Tiphaine SIRET)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature Actes 1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr